



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 533-75

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 23 août 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 533-75 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 533 AFIN, NOTAMMENT, DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE C-146 POUR Y AUTORISER UN PROJET DE CLINIQUE MÉDICALE

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de 8 h à 16 h 30, du lundi au jeudi et de 8 h à 12 h le vendredi.

Le règlement peut être également consulté à l'adresse : <https://www.ville.sainte-anne-de-bellevue.qc.ca/fr/242/reglements-d-urbanisme>

Le règlement numéro 533-75 entre en vigueur au moment de sa publication.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 24 août 2021

Martin Bonhomme
Greffier adjoint